

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/061

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 10 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN
PARCOURS DE FITNESS ET DE STREET WORKOUT
2. AU DISPOSITIF AMBITION MOSELLE AU TITRE DES ENJEUX
PRIORITAIRES ET STRUCTURANTS POUR LES POPULATIONS ET LES
TERRITOIRES DE MOSELLE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Arnaud JECHOUX, adjoint au maire chargé du sport et de la jeunesse qui souligne :

- que le contrat de territoire constitue le nouveau cadre de partenariat entre le Département de la Moselle et les Communes de plus de 2000 habitants.
- que les objectifs de contrat de territoire visent à favoriser la construction de territoires forts, promoteurs d'attractivité, au service de la population.
- que la solidarité humaine et territoriale est notamment mise en œuvre concernant les projets d'équipements et de services communaux.
- qu'il est proposé de déposer une demande d'aide au titre du développement des infrastructures sportives et de loisirs.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- sollicite une aide financière du Département de la Moselle pour le projet présenté ci-après :

Le projet que nous envisageons s'inscrit dans un vaste programme de développement des infrastructures sportives destiné à encourager les habitants à faire du sport régulièrement. Une activité physique régulière est nécessaire à la santé et au bien-être des enfants comme des adolescents et adultes. Encourager la pratique d'activités sportives non-traditionnelles, comme le Street Workout et le fitness permet de lutter contre l'inactivité.

La collection d'agrès fitness retenue est adaptée à différents niveaux d'aptitude pour construire des programmes variés accessibles aux sportifs de tous niveaux, elle répond à tous les besoins comme par exemple les débutants qui souhaitent une initiation progressive.

- Coût estimatif des aménagements : 85 050,00 € HT

Démarrage des travaux en 2022 pour une durée de 4 ans.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Fourniture et pose	85 050,00 €
Recettes	Subvention du Département de la Moselle	42 525,00 €
	Fonds libre de la ville (50 % du montant HT des aménagements)	42 525,00 €
	Total des recettes	85 050,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute démarche portant sur cette demande d'aide financière auprès du Département de la Moselle.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT